



MAIRIE
de
BRINON SUR SAULDRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2026

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Vendredi 20 Mars 2026, à 19h00, le conseil municipal, sur convocation adressée par Lionel POINTARD, Maire, le 16 Mars 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Monsieur Lionel POINTARD, Maire, ouvre la séance.

Madame Michèle ROBERT, doyenne d'âge, préside l'élection du Maire.

Monsieur Patrick MIGAYRON, élu Maire, préside la séance après son élection.

Présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MIGAYRON, « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE, Marie PETIT, Jean-Philippe COURCELLE, Séverine DUCLOUX, Guillaume CHEVALIER, Martine DERRIER, Philippe JOSSET, Mickaël LOUREIRO, Michèle ROBERT et Mickaël MOUSSY « Conseillers municipaux ».

Absents excusés : Monsieur Michel MATÉOS qui donne pouvoir à Madame Marie PETIT, Monsieur Jean-Noël DESRUES qui donne pouvoir à Madame Catherine HUPPE et Madame Valérie GODRON-DE-MAINTENANT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe COURCELLE.

Début de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël LOUREIRO.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 Mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 Mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu à la délibération suivante :

N°2026-0024	ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Détermination du nombre d'adjoints
-------------	---

Rapporteur : *Monsieur Patrick MIGAYRON, Maire.*

Le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder immédiatement l'élection de ces 3 adjoints au Maire ;
- De préciser que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection du 20 Mars 2026 ;



MAIRIE
de
BRION SUR SAULDRE

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

⇒ **POUR : 15**



Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Date d'affichage en mairie : 20 Mars 2026.

Date de mise à en ligne sur le site internet : 20 Mars 2026.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

	Signatures
Président de la séance : M. Patrick MIGAYRON	 
Secrétaire de la Séance : M. Mickaël LOUREIRO	